

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Compte-rendu

Le **JEUDI 18 MARS 2021**

A 18h00, 27 Boulevard du Colonel Aubry à Bressuire

Le 18 mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS
(12) M. MARY, Mme BESNARD, Mme BOTTON, Mme BOUDOIRE, M. BOURREAU, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M. LOGEAIS, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN, Mme REVEAU, Mme SOULARD,

ABSENTS EXCUSES
(5) M. MAROLLEAU, M. BERTON, Mme BILLY, Mme BOUCHETEAU Mme SOULE

POUVOIRS /

Date de la convocation 11 mars 2021

Secrétaire de séance Mme GATARD

ORDRE DU JOUR

1. ASSEMBLEES

1.1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil 1

2. DELIBERATIONS

2.1. Finances

2.1.1. Budget principal du CIAS : budget primitif 2021 2

2.1.2. Budget annexe des repas à domicile : Budget primitif 2021 3

2.2. Maintien à domicile

2.2.1. SSIAD : Contrat de prestation avec COHERENCES dans le cadre de l'évaluation externe 4

2.2.2. SAAD : Convention avec le Département relative au financement des EPI et de l'accompagnement des publics prioritaires pour la vaccination contre la COVID 19 5

2.2.3. SSIAD - Débat d'Orientation Budgétaire 2021 5

2.3. Ressources Humaines

2.3.1. Tableau des effectifs, modification année 2021 n°1 : création de poste 6

2.3.2. Tableau des effectifs, modification année 2020 n°2 : suppression de postes 7

1. ASSEMBLEES

1.1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le procès-verbal du conseil d'administration du 4 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. DELIBERATIONS

2.1. FINANCES

2.1.1. Budget principal du CIAS : budget primitif 2021

DEL-2021-08

Le budget primitif 2021 du budget principal du CIAS s'établit comme suit :

Budget Principal du CIAS : Budget primitif 2021			
			BP 2021
Fonctionnement	Dépenses	011 Charges à caractère général	193 938,22 €
		012 Charges de personnel	211 675,00 €
		65 Autres charges de gestion courante	215,00 €
		67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €
		042 – 68 Dotations aux amortissements	2 774,00 €
		022 Dépenses imprévues	2 000,00 €
		Sous total dépenses 2021	411 602,22 €
		Reprise déficit antérieur	0,00 €
	TOTAL DEPENSES 2021		411 602,22 €
	Recettes	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	222 905,00 €
		74 Dotations et participations	36 620,00 €
		75 Autres produits de gestion courante	0,00 €
		Sous total recettes 2021	259 525,00 €
002 : excédent antérieur reporté		152 077,22 €	
TOTAL RECETTES 2021		411 602,22 €	
Investissement	Dépenses		43 364,34 €
	Recettes		43 364,34 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter le budget primitif 2021 ci-dessus.
- De voter le budget principal du CIAS conformément à la nomenclature M14 avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.2. Budget annexe des repas à domicile : budget primitif 2021

DEL-2021-09

Le budget primitif 2021 des repas à domicile s'établit donc comme suit :

Budget Annexe des repas à domicile : Budget primitif 2021			
			BP 2021
Fonctionnement	Dépenses	011 Charges à caractère général	685 731,23 €
		012 Charges de personnel	423 230,00 €
		65 Autres charges de gestion courante	3 220,00 €
		66 Charges financières	140,00 €
		67 Charges exceptionnelles	500,00 €
		042 68 Dotations aux amortissements	12 635,00 €
		022 Dépenses imprévues	3 620,00 €
		Sous total dépenses 2021	1 129 076,23 €
		Reprise déficit antérieur	0,00 €
	TOTAL DEPENSES 2021		1 129 076,23 €
	Recettes	013 Atténuation des charges	0,00 €
		70 Produits de services	1 081 361,00 €
		74 Dotations et participations	0,00 €
		77 Produits exceptionnels	5 500,00 €
Sous total recettes 2021		1 086 861,00 €	
002 : excédent antérieur reporté		42 215,23 €	
TOTAL RECETTES 2021		1 129 076,23 €	
Investissement	Dépenses		30 248,90 €
	Recettes		30 248,90 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter le budget primitif 2021 ci-dessus.
- De voter le budget annexe du Portage de repas à domicile conformément à la nomenclature M14 avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2. MAINTIEN A DOMICILE

2.2.1. SSIAD : Contrat de prestation avec COHERENCES dans le cadre de l'évaluation externe

DEL-2021-10

ANNEXE : contrat de prestation COHERENCES

Conformément à la loi du 2 janvier 2002, le CIAS doit faire réaliser l'évaluation externe de son service de service de soins infirmiers à domicile. Cette évaluation fait suite à l'évaluation interne du SSIAD effectuée en janvier 2020.

Le cahier des charges a été transmis à 11 organismes à partir du registre de la HAS des organismes habilités à effectuer des évaluations externes.

L'évaluation externe a pour objectifs :

- De porter une appréciation globale sur les activités et la qualité des prestations.
- D'examiner les suites réservées aux résultats issus de l'évaluation interne.
- D'examiner certaines thématiques et des registres spécifiques.
- D'élaborer des propositions et/ou préconisations.

Pour le SSIAD, les points suivants seront examinés :

- L'environnement et le cadre d'exercice : service informé, connu et reconnu, projet de service.
- La réalisation du service : l'accueil, l'intervention individualisée, la gestion des situations
- L'organisation et les ressources : les supports administratifs, les ressources humaines, les ressources matérielles.
- La qualité du service : enquête qualité, bilans, traitement des réclamations.

C'est la société COHERENCES à Niort qui a été retenue.

Le calendrier de l'intervention est établi comme suit :

- Début Février 2021 : contractualisation et planification
- Fin Février 2021 : élaboration et validation du projet évaluatif – Etude documentaire
- Mars 2021 : Journées sur site - contacts et enquêtes téléphoniques
- Avril-mai 2021 : rédaction concertée du pré-rapport
- Avant le 31 mai 2021 : restitution collective et envoi du rapport final

Le coût total de l'évaluation externe s'élève à 8 473.92 € TTC. Il comprend la préparation, la réalisation, la rédaction et la présentation du pré-rapport, l'écriture du rapport, la restitution et sa transmission en deux exemplaires originaux et un exemplaire numérique.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat de prestation établi avec la société COHERENCES à Niort dans le cadre de l'évaluation externe du service de soins infirmiers à domicile du CIAS.**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2.2. Convention portant versement de la participation relative au financement de la prise en charge des surcoûts liés à l'acquisition des Equipements de Protection Individuelle (EPI) pur 2020 et le 1^{er} semestre 2021 et à l'accompagnement des publics prioritaires pour la vaccination contre la COVID 19

DEL-2021-11

ANNEXE : convention avec le Département

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile ont fait part du manque à gagner concernant les surcoûts liés à l'acquisition d'équipements de protection individuelle (EPI) pour l'année 2020 et jusqu'au 30 juin 2021.

Le Département s'engage à prendre en charge les surcoûts liés à l'acquisition des EPI par le SAAD sur présentation des dépenses réalisées pour la période 2020 au 30 juin 2021.

Dans le cadre de la stratégie vaccinale pur lutter contre l'épidémie de COVID 19, le gouvernement a ciblé les publics prioritaires. Les personnes âgées de 75 ans et plus (hors établissement) et les personnes vulnérables à très haut risque peuvent se faire vacciner depuis le 18 janvier 2021. Ce public peut être confronté à des difficultés pour accéder au vaccin notamment en termes de mobilité.

Pour les bénéficiaires de l'APA et de la PCH aide humaine qui font la demande au SAAD pour un accompagnement à la vaccination contre la COVID 19, le Département versera un forfait pouvant aller jusqu'à 80 € (45 € pour le 1^{er} vaccin et 35 € pour le second). Ce forfait comprend la prise de rendez-vous, le transport aller-retour et la présence auprès de la personne.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement de ces sommes en faveur du SAAD. Elle est applicable pour une durée d'un an.

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention établie avec le Département portant versement de la participation relative aux surcoûts liés à l'acquisition d'EPI et à l'accompagnement de publics prioritaires à la vaccination contre la COVID 19.**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2.3. SSIAD : Débat d'Orientation Budgétaire 2021

DEL-2021-12

ANNEXE : DOB SSIAD 2021

Vu l'article L 231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, le code général des collectivités territoriales prévoit en son article L 2312-1 ce débat d'orientation budgétaire. Le dernier alinéa de cet

article prévoit l'application de ces dispositions à la procédure budgétaire suivie par les CCAS et CIAS.

Dans la période de deux mois avant l'examen et le vote du budget, un débat a lieu au sein du conseil d'administration sur les orientations générales de ce budget.

Les orientations budgétaires présentées par le Vice-Président du CIAS ont fait l'objet d'un débat en séance.

Elles concernaient le budget suivant :

- Budget annexe du SSIAD

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais d'acter la tenue du débat d'orientations budgétaires avant le vote du budget annexe 2021 du SSIAD.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3. RESSOURCES HUMAINES

2.3.1. Tableau des effectifs, modification année 2021, n°1 : création de poste

DEL-2021-13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 15 octobre 2020 ;

Il convient de créer le poste suivant :

Grade	cat.	Emploi budgétaire					
		Emploi à temps complet			Emploi à temps non complet		
		nb postes	ETP	Temps du poste en min.	nb postes	ETP	Temps du poste en min.
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	C	1	0.74	26h00			

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre intercommunal d'Action sociale du Bocage Bressuirais :

- de créer au tableau des effectifs le poste listé ci-dessus ;
- de prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter de ce jour ,
- d'imputer les dépenses/recettes sur les budgets concernés.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3.2. Tableau des effectifs, modification année 2020, n°2 : suppression de postes

DEL-2021-14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 15 octobre 2020 ;

Considérant l'avis du Comité technique en date du 25 février 2021 ;

Il convient de supprimer les postes suivants :

Filière	Libellé Grade supprimé	Cat.	Tps travail du poste en ETP	Tps travail du poste en min.
Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	31h30	0,90
Médico-sociale	Agent social	C	26h	0,74
Médico-sociale	Agent social	C	26h15	0,75
Médico-sociale	Agent social	C	28h	0,80
Médico-sociale	Agent social principal 2ème classe	C	27h00	0,77
Médico-sociale	Agent social principal 2ème classe	C	28h00	0,80
Médico-sociale	Agent social principal 2ème classe	C	31h30	0,90
Médico-sociale	Auxiliaire de soins principal 1ère classe	C	33h00	0,94

Médico-sociale	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C	17h30	0,50
Médico-sociale	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C	19h30	0,56
Médico-sociale	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C	35h	1,00

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- de supprimer au tableau des effectifs le postes listés ci-dessus ;
- De prendre en compte cette modification au tableau des effectifs à la date d'effet de ce jour ;
- d'imputer les dépenses/recettes sur les budgets concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.